

2023-01/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Cécile AUTRAN

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Pascale AUGUET OTTAVY), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Michel REZK (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Karine CACHELEUX (pouvoir à Marie MEYER), Philippe VERCHER (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Isabelle DERBES (pouvoir à François CAVALLIER)

Absent : Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 13

VOTANTS : 21

**RENOUVELLEMENT DE TROIS CONVENTIONS D'OCCUPATION DE TERRAINS
SITUÉS A FONTSANTE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été autorisé par une délibération du 24 juillet 2013, à signer trois conventions avec les associations sportives suivantes :

- Escadre aéromodélisme de Callian
- NIGHT HAWK 06
- MCI Saint Cassien

Ces conventions arrivant à échéance, Monsieur le Maire propose au conseil de les reconduire pour une durée d'un an, non renouvelables tacitement, afin de tenir compte du projet environnemental en cours.

Monsieur le Maire ajoute que cette mise à disposition se fera toujours à titre gracieux, en insistant sur le fait que ces locations sont précaires et révocables.

D'autre part, les activités exercées sur ces terrains devront être interrompues du 1^{er} juillet au 15 septembre pour tenir compte des risques incendies.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les trois conventions ci-annexées concernant la location de terrains à Fontsante.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

